

Nouvelle offensive contre nos services publics

Claude Vaillancourt

Numéro 783, mars-avril 2016

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/81015ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Vaillancourt, C. (2016). Nouvelle offensive contre nos services publics. *Relations*, (783), 8-9.

plement parce qu'ils le planifient, et ce pour une raison fort simple: les CPE incarnent tout ce qu'ils détestent. Un service public accessible et universel, financé à travers l'impôt sur le revenu. Or, selon le ministre des Finances, Carlos Leitão, l'impôt constitue «la pire forme de taxe», comme il le déclarait récemment.

La modulation des tarifs de garderie, en vigueur depuis avril 2015, incarne cet esprit. En ajustant le tarif en fonction du revenu des «utilisateurs» du réseau, et en offrant aux plus riches des crédits d'impôt pour éponger les frais supplémentaires, les libéraux révèlent que la dent qu'ils ont contre les CPE est en fait de nature idéologique. Leur volonté est de balayer dans la cour du privé l'atteinte de tous les objectifs sociaux que nous avons un jour décidé de prendre en charge collectivement. L'harmonisation entre le travail, la vie familiale, l'éducation des enfants, l'égalité entre les hommes et les femmes: tout cela ne serait plus l'affaire de l'État, ni même l'affaire de tous, et mieux vaut détruire toutes les institutions publiques qui incarnent des valeurs de solidarité et de justice sociale.

Heureusement, une résistance s'organise contre une destruction du réseau des CPE qui est à prévoir et à redouter, d'autant plus qu'elle est parfaitement emblématique du projet de société que fomentent actuellement les libéraux. ©

1. Ximena Sampson, «Les CPE victimes de leur succès», *Radio-Canada*, [en ligne], 19 janvier 2016.

NOUVELLE OFFENSIVE CONTRE NOS SERVICES PUBLICS

Méconnu de la population, l'Accord sur le commerce des services fait partie de l'assaut néolibéral en cours contre nos services publics.

Claude Vaillancourt

L'auteur, président d'ATTAC-Québec, a entre autres publié *Mainmise sur les services. Privatisation, déréglementation et autres stratagèmes* (Écosociété, 2006) et *L'empire du libre-échange* (M Éditeur, 2014)

Dans la foulée des accords de libre-échange et d'investissement qui se multiplient depuis la crise financière de 2008, l'Accord sur le commerce des services (ACS)¹ est l'un des plus inquiétants. Il est conçu pour servir les intérêts des grandes entreprises qui cherchent depuis longtemps à accaparer une portion toujours plus importante des services, dont plusieurs sont publics et font l'objet de monopoles étatiques.

L'ACS peut être vu comme la suite logique d'un autre accord, aujourd'hui sur le respirateur artificiel: l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Ce dernier, en vigueur au sein de l'Organi-

sation mondiale du commerce (OMC), devait prendre de l'expansion au lendemain du 11 septembre 2001 et constituait une menace pour les services publics. On avait alors lancé les négociations de l'ambitieux cycle de Doha, qui couvrait toutes les facettes du commerce international. Mais devant les intérêts divergents des membres de l'OMC et les pressions des mouvements sociaux, les négociations ont échoué.

En marge de l'OMC s'est donc constitué, en 2012, un groupe d'États qui se qualifie, non sans ironie, de «vrais bons amis des services». Vingt-trois gouvernements représentant 50 pays en tout, principalement des alliés des États-Unis, incluant l'Union européenne et le Canada, en font partie. Sous la pression des transnationales de l'industrie des services, ils ont repris l'offensive. Ainsi, avec l'ACS, «les pays sont censés aller encore plus loin, non seulement en contractant de plus grands engagements, mais également en acceptant de nouvelles restrictions et obligations qui dépassent largement l'AGCS», avancent les chercheurs Scott Sinclair et Hadrian Mertins-Kirkwood dans un rapport de l'Internationale des services publics, intitulé *L'ACS contre les services publics* (2014).

Le secteur des services est le plus grand créateur d'emplois au Canada. Il touche des domaines aussi diversifiés que la santé, l'éducation, la distribution d'eau, la culture, les transports, la poste, les services sociaux, la finance. Dans la majorité de ces secteurs, l'État demeure incontournable, soit par d'importantes réglemen-



La Déclaration de Val-d'Or

Les représentants des Premières Nations cries et anishinabées et la Ville de Val-d'Or ont signé une entente, le 15 décembre dernier, pour tenter d'apaiser les vives tensions qui ont suivi le courageux témoignage public de trois femmes autochtones, à l'émission *Enquête* de Radio-Canada, sur des abus qu'elles auraient subis de la part d'agents de la Sûreté du Québec. Un boycottage de la ville avait entre autres été décrété par les nations cries et anishinabées voisines après la diffusion du reportage. Ces communautés autochtones ont un poids économique important à Val-d'Or, qui est un centre régional où elles s'approvisionnent régulièrement.

L'entente est intervenue après que le conseil municipal de Val-d'Or, en réaction aux vives critiques, eut adopté deux motions : la première pour adhérer à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination ; la seconde pour demander au gouvernement du Québec de tenir une commission d'enquête sur les événements dénoncés par les trois présumées victimes.

La Déclaration de Val-d'Or a été signée par l'administration municipale, le Grand conseil des Cris, les conseils anishinabés de Kitcisakik et de Lac-Simon ainsi que le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni de Pikogan. Même si plusieurs problèmes de fond

demeurent, ce geste symbolique est important. S'il a mis fin au boycottage de la ville, il a aussi jeté les bases d'un dialogue et d'une réconciliation entre Autochtones et allochtones dans la région, au dire même des signataires.



Virginia Pésémapé Bordeleau, *La loge de la pleine lune*, 2006, acrylique sur toile, 102 x 76 cm. Artiste invitée du n° 778 (juin 2015)

tations, soit parce qu'il est lui-même fournisseur. C'est à ce contrôle étatique de plusieurs services que l'ACS s'attaque.

Les négociateurs sont invités à offrir le plus grand nombre de services à la libéralisation pour ouvrir des marchés. Ils procèdent selon le principe de la *liste négative*, c'est-à-dire que tous les secteurs qui ne sont pas exclus de l'accord sont touchés, incluant ceux qu'on aura oubliés et ceux qui n'existaient même pas au moment des négociations. Les services publics restent l'une des principales cibles en vue de pouvoir implanter, par exemple, des complexes de soins de santé ou des universités selon le modèle des chaînes commerciales. Parce que certains de nos services publics sont déjà soumis à une tarification et/ou à une concurrence avec le privé, la clause censée les protéger dans ce type d'accord est réputée insuffisante, quoi qu'en disent nos gouvernements.

De surcroît, cet accord rendra très difficile la création de nouveaux services publics, principalement à cause de la menace d'une action en justice. Un nouveau service public pourrait en effet priver des entreprises de revenus, ce qui pourrait justifier une poursuite, selon la logique des accords commerciaux. De plus, un service privatisé ne pourra plus redevenir public, en vertu d'une clause à effet cliquet, à moins de payer en compensation des montants faramineux.

Outre ses conséquences potentielles pour nos services publics, bien d'autres aspects de l'ACS sont préoccupants. L'accord s'intéresse, par exemple, au « mouvement des personnes physiques » et consolide l'approche selon laquelle les individus sont vus comme des marchandises qu'on déplace selon les besoins des entreprises. Dans quelle mesure cela entre-t-il en conflit avec les lois du travail et de l'immigration ?

WikiLeaks, en divulguant des documents secrets, a aussi fait connaître des enjeux majeurs concernant Internet, les services financiers ou encore la déréglementation des services énergétiques. Il importe donc d'exposer au grand jour l'ACS et de forcer le débat démocratique. Il est inacceptable que les négociations commerciales deviennent toujours plus opaques, malgré les demandes de transparence de nombreuses organisations de la société civile ; celles de l'ACS atteignent un sommet à cet égard. Les États-Unis, par exemple, tiennent à garder confidentielles leurs propositions jusqu'à cinq ans après la fin des négociations, et ce, même si l'accord n'est pas conclu! ©

1. L'accord est davantage connu par son acronyme anglais TISA (*Trade in Services Agreement*).